Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260402-DE

PLŒMEUR
PLANVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Vendredi 03 avril 2026

Séance Publique du
Vendredi 10 avril 2026

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ÉLECTION DE LEURS MEMBRES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian PERRIEN à Brigitte LE LIBOUX, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260402-DE

n°02

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ÉLECTION DE LEURS MEMBRES

Rapporteur : Ronan LOAS

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement des conseillers municipaux et chargées d'examiner les questions soumises au Conseil municipal.

Les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle reflétant la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées devant disposer au moins d'un représentant.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs les nominations prennent effet immédiatement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CRÉE** les commissions suivantes :
  - **Commission C1 :**
    Cohésion sociale et vie locale
  - **Commission C2 :**
    Cadre de vie et territoire
  - **Commission C3 :**
    Ressources et moyens généraux
- **ARRETE** leur composition à :
  - 12 conseillers municipaux de la majorité
  - 3 conseillers municipaux des minorités
- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,
- **DESIGNE** les membres des commissions :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260402-DE

	C1	C2	C3
	Cohésion sociale et vie locale	**Cadre de vie et territoire**	**Ressources et moyens généraux**
Majorité	Jean-Guillaume GOURLAIN	Armelle GEGOUSSE	Armelle GEGOUSSE
Majorité	Brigitte LE LIBOUX	Anne-Valérie RODRIGUES	Jean-Guillaume GOURLAIN
Majorité	Christian PERRIEN	Claude ORVOINE	Anne-Valérie RODRIGUES
Majorité	Marie-Christine LE NORMAND	Cédric ORVOËN	Claude ORVOINE
Majorité	Jean-Luc SCIEUX	Pascaline ALNO	Liliane MARTEVILLE
Majorité	Mathieu GAUTHIER LE PRIOL	Aurélie DIRINGER-DAGORNE	Cédric ORVOËN
Majorité	Isabelle GUSMINI	Christian LAURENT	Aurélie DIRINGER-DAGORNE
Majorité	Ludovic JEGO	Pascal GUERIF	Christian CHEMOUL
Majorité	Christian CHEMOUL	Ludovic ILLIEN	Liziane LASCOMBES
Majorité	Aymeric VAZ PIRES	Liziane LASCOMBES	Edouard THOMAS
Majorité	Christine BARETTE	Carole DE AMORIM	Annie BRUNET
Majorité	Annie BRUNET	Marianne POULAIN	Pascal GUERIF
Minorité	Jack MAIGNAN	Maïté BRISELET	Corinne GOADEC
Minorité	Maïté BRISELET	Olivier MAZÉAS	Olivier MAZÉAS
Minorité	Lysiane METAYER	Erwan RIBAULT	Lysiane METAYER

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)